



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille treize et le 29 mai à 10 h 00, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mai deux mille treize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>Excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
5	2	4

Délibération N° 19-2013

OBJET : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI, *a reçu procuration de M. René TEMEHARO*
- Mme Clarisse POIA,
- M. Cyril TETUANUI, *a reçu procuration de M. Bruno SANDRAS*
- M. Raymond VOIRIN
- M. Philip SCHYLE.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 189 ;

Vu les statuts particuliers fixés par les arrêtés HC n°1116, 1117, 1118, et 1119 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le courrier du 6 mai 2013 du Directeur général des services sollicitant la fin de son détachement auprès du Centre de gestion et de formation ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal de sept membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil d'administration de définir les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Centre. A ce titre, par soucis de transparence, il présente le nouvel organigramme.

Pour mémoire, un premier organigramme a été adopté par délibération n°6 le 8 décembre 2011. Celui-ci a été modifié par délibération n°39 le 10 octobre 2012, puis à nouveau le 29 octobre dernier par délibération n°42.

Il convient, compte tenu de la demande de fin de détachement du Directeur général des services, d'envisager la modification des emplois comme suit :

Création :

- L'emploi de directeur général des services de catégorie A « conseiller qualifié ou conseiller principal »;

Suppression :

- L'emploi de Directeur général des services sur le grade d'administrateur territorial est supprimé ;

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : L'organigramme est arrêté tel qu'annexé ci-après à compter du 1^{er} juillet 2013 ;

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,

Fait à Papeete, le 29 mai 2013

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation
certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la
délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ..30/05/13....
- Publiée ou affichée le :30/05/13.....

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

Le Président
Teriitepaiatua MAIHI



18 permanents. Délibération n°19

